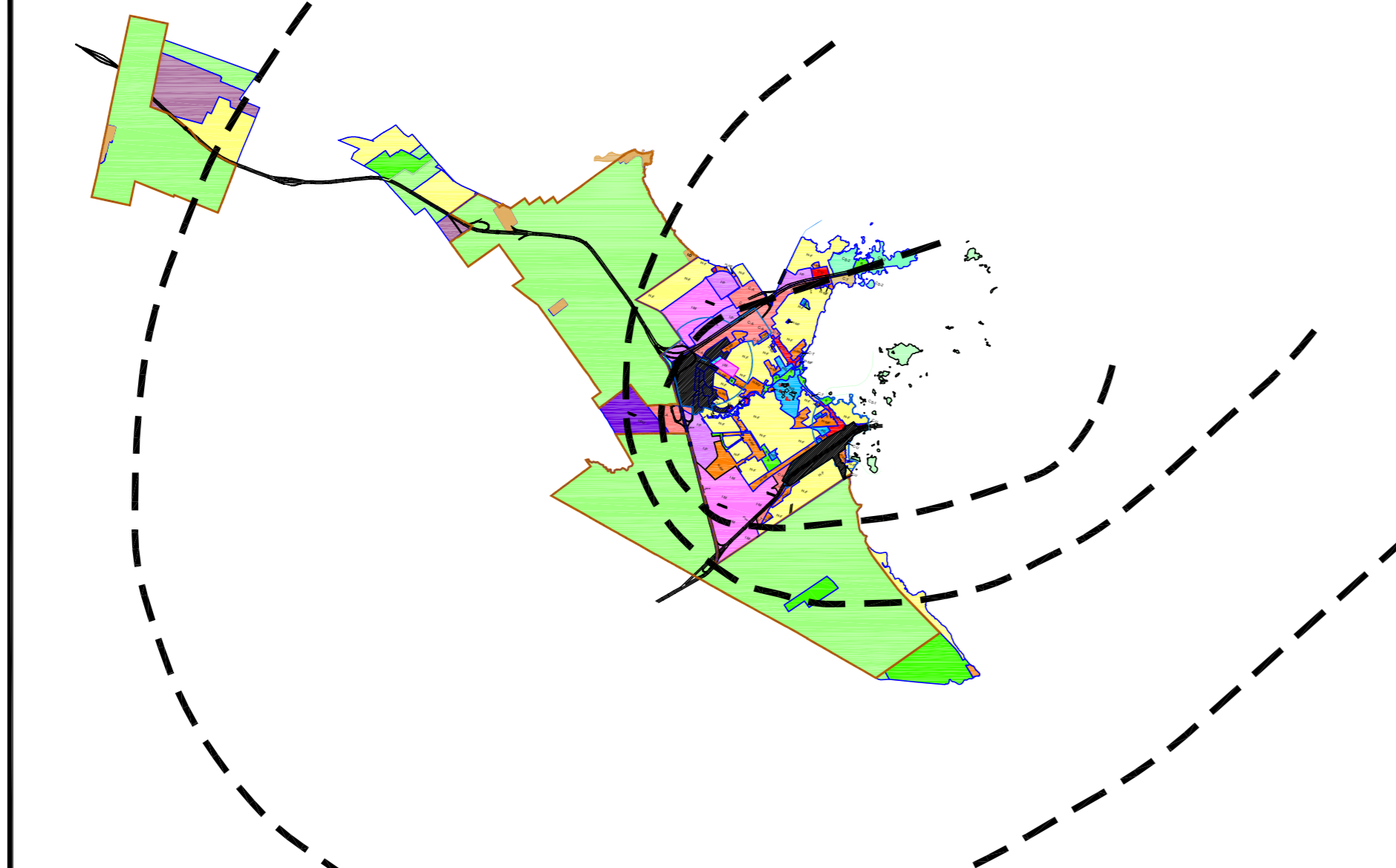


VUE D'ENSEMBLE



RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270
GRANDES AFFECTATIONS DU SOL
 SECTEUR URBAIN
 ANNEXE "C"

AFFECTATIONS DU SOL

	HABITATION EXTENSIVE	H-E
	HABITATION DE FAIBLE DENSITÉ	H-F
	HABITATIONS DE MOYENNE ET FORTE DENSITÉS	H-MF
	COMMERCES URBAIN	C-U
	COMMERCES ARTERIEL	C-A
	COMMERCES TOURISTIQUE	C-T
	INDUSTRIE DE PRESTIGE	I-P
	INDUSTRIE MIXTE	I-M
	INDUSTRIE PÉRIURBAINE	I-PU
	INSTITUTIONNELLE	INS
	AGRICOLE	A
	RÉCRÉATIVE	R
	CONSERVATION DE TYPE 1	CS-1
	CONSERVATION DE TYPE 2	CS-2
	ISOPHONES À PARTIR DU CENTRE DE LA ROUTE	
	ILOTS DÉSTRUCTURÉS	I-D
	LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION	
	LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (CPTAQ)	
	AIRE T.O.D.	
	GARE	
	AIRE DE DENSIFICATION	
	LIMITE MUNICIPALE	
	Voir annexe VI et VIII du Plan d'urbanisme	

Notes:
 1. Le plan de zonage est régi par les principes suivants:
 - Les zones sont définies en fonction des besoins actuels et futurs de la population.
 - Les zones sont définies en fonction des caractéristiques physiques et sociales du territoire.
 2. Les zones sont définies en fonction des caractéristiques physiques et sociales du territoire.
 3. Les zones sont définies en fonction des caractéristiques physiques et sociales du territoire.

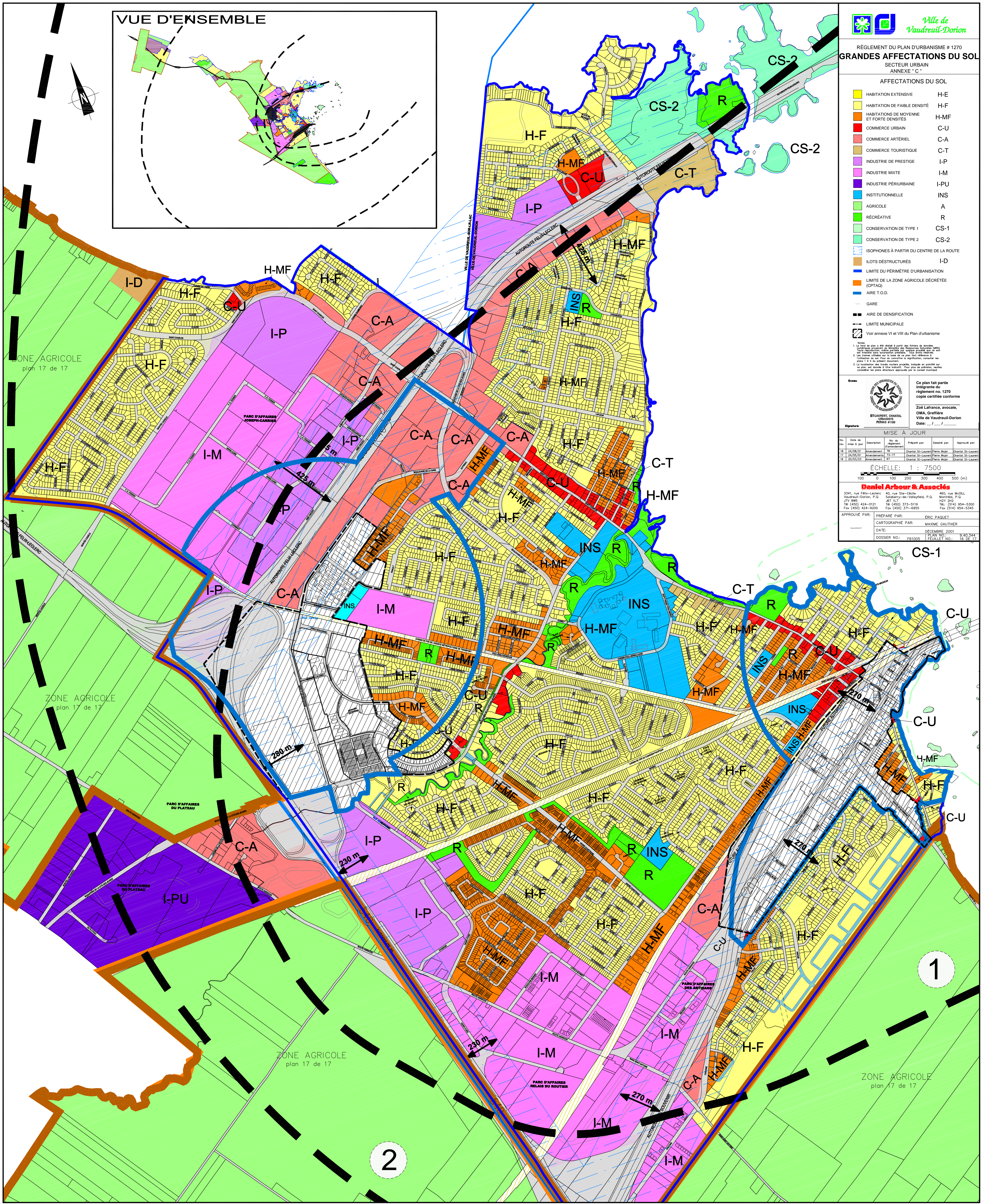
Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 1270 copie certifiée conforme
 Zoé Lafrance, avocate,
 OMA, Greffière
 Ville de Vaudreuil-Dorion
 Date: ... / ... / ...

MISE À JOUR					
No. de plan	Date de mise à jour	Description	N. de l'ajout (Amendement)	Préparé par	Approuvé par
16	24/08/02	Amendement 17	17	Chantal St-Laurent/Pierre Massé	Chantal St-Laurent
17	24/09/02	Amendement 18	18	Chantal St-Laurent/Pierre Massé	Chantal St-Laurent
18	20/03/03	Amendement 19	19	Chantal St-Laurent/Pierre Massé	Chantal St-Laurent

ÉCHELLE: 1 : 7500
 0 100 200 300 400 500 (m)

Daniel Arbour & Associés
 3341, rue Félix-Leduc 40, rue Ste-Octave 460, rue McGill
 Vaudreuil-Dorion, P.Q. Ste-Odore-de-Vallée, P.Q. Montréal, P.Q.
 J7Y 5N5 Tel: (450) 373-5119 Tél: (514) 954-5300
 Fax: (450) 424-2000 Fax: (450) 371-6905

APPROUVE PAR: PRÉPARÉ PAR: ÉRIC PAQUET
 CARTOGRAPHE PAR: MARIE-ÈVE GAUTHIER
 DATE: DÉCEMBRE 2001 PLAN NO.: 9.40.344
 DOSSIER NO.: F81005 FEUILLET NO.: 16 DE 17



2

1